



Contravention sur une voiture de location en Italie

Par **Rodolphe95**, le **08/11/2010** à **01:20**

Bonjour, rnrnDans le cadre d'un déplacement professionnel en Italie, ma société a loué un véhicule fin novembre 2009. rnrnLe 30/03/10, je reçois une facture d'Avis de 18€, somme qui a été prélevée automatiquement sur mon compte, pour la gestion administrative d'un PV (ceci figurerait dans les Conditions et Termes Généraux du contrat de location). A ceci était joint un fax de la déclaration de PV établie par la police municipale en italien et anglais me disant que je recevrai bientôt une contravention pour être passé à un feu au rouge! rnrnJ'étais sobre, transportait des collaborateurs, et ne suis passé à aucun feu même orange...mais bon, peut-être que celui-ci était masqué par quelque chose (un camion, un arbre...).rnrnJ'ai reçu la semaine dernière un "avis de paiement avant notification" me demandant de régler 236€ dans les 20 jours!! Ça fait beaucoup pour un feu "fantôme"!!rnrnQuelqu'un aurait-il un motif valable pour contester ou n'importe quelle idée pour ne pas payer?rnrnMerci de vos réponses